

# Gestion de la paie dans le spectacle vivant

## Objectifs :

Approfondir ses connaissances du droit du travail dans le secteur culturel et de la paie dans le spectacle vivant.

Être capable d'organiser la chaîne des tâches en matière d'emploi dans le secteur culturel et, en particulier, d'intermittents du spectacle.

Effectuer différentes simulations pour bien intégrer les mécanismes de la paie.

Savoir assurer une « veille technique » en matière de législation sociale et de conventions collectives et savoir utiliser les sites dédiés.

Savoir intégrer les informations dans sa pratique.

## Programme détaillé :

### **Déterminer les éléments du salaire**

Rappel des obligations de l'employeur.

Identifier les éléments du bulletin de salaire.

Distinguer les différentes assiettes et bases.

Savoir traiter les particularités de la rémunération des artistes et techniciens intermittents.

### **Comprendre et calculer les bases de cotisations du salaire**

Comprendre et calculer l'incidence des plafonds (principes, cas particuliers, régularisation).

Comprendre et calculer le détail des bases par caisse et par catégorie de salariés.

Appliquer les obligations conventionnelles.

Évaluer l'impact du contrat de travail sur les autres documents (AEM, le certificat Congés Spectacles).

Analyser et traiter les frais professionnels et les avantages en nature.

### **Les états récapitulatifs**

Planifier les déclarations sociales.

Lister les différents documents obligatoires à éditer.

### **Exercices pratiques**

Simulations, cas pratiques, calculs divers.

**Publics concernés** : opérateurs de paie du secteur culturel, comptables, administrateurs, toute personne en charge de l'administration d'une structure du secteur culturel.

**Prérequis** : avoir une expérience de gestion de paie.

**Durée** : 2 jour(s) soit 14 heures

**Coût** : 500.00 net (pas de tva sur les formations)

**Fréquence** : une à deux fois par an

**Effectif** : maximum de 15 stagiaires

**Formateurs** : Carine Vincent (Sigma Music, groupe Corrida).

**Modalités d'évaluation** : quizz, études de cas, mises en situation

**Etude de satisfaction et d'impact** : bilans à chaud et à froid

**Attestation, certificat** : Attestation d'assiduité

**Modalités pédagogiques et moyens techniques** : présentiel, exposés, présentations, vidéoprojections, documentation et supports papier

**Ouvrage fourni avec la formation** : //

**Informations complémentaires** : Cours enrichi sur plateforme ENT.

**Public en situation de handicap** : Si vous êtes en situation de handicap et/ou que la formation nécessite des aménagements spécifiques, merci de le préciser dans le formulaire de préinscription dans la case concernée et/ou de vous manifester auprès de notre référent handicap par mail : [formations@cnm.fr](mailto:formations@cnm.fr) ou par téléphone au 01 83 75 26 00.

**Financement** : Non éligible au CPF. Dispositif de financement : <https://cnm.fr/dispositifs-et-financement-de-la-formation/> Particuliers sans financement, nous consulter.

**Délai d'accès** : selon liste d'attente, prévoir minimum un mois si demande de financement. Clôture des inscriptions 7 jours avant la date d'ouverture de la formation

**Page web de la formation** : <https://cnm.fr/formations/gestion-de-la-paie-dans-le-spectacle-vivant/>

**Date de dernière mise à jour de cette page** : 08/11/2022